

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 13 septembre 2024

Date de convocation :

09 septembre 2024

Date d'affichage :

09 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – BRZEZINSKI Régine – CHOQUET Justine – COTREZ Sabrina et SUM Michèle.
Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas (a rejoint l'assemblée au point N° 3) – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le treize Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame SUM Michèle est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024/04/03

6.1 Police municipale

OBJET : Dénomination des rues du lotissement du Domaine d'Hazencourt

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 169 de la loi 3°DS du 22 février 2022 qui dispose que « le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation » et « les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L.321-4 du code des relations entre le public et l'administration »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2011/02/09 du 28 avril 2011 la dénomination des quatre voies publiques du futur lotissement a été fixée selon les plans de 2011.

Considérant que le projet, mis à l'arrêt jusqu'en 2020 a vu son nom et le traçage des voies modifiés,

Où l'exposé de Monsieur le Maire signalant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies publiques du lotissement et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

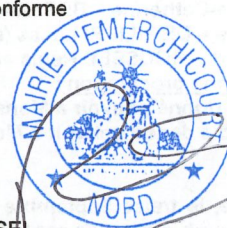
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 ABSTENTION (M. SZATAN) et 13 voix POUR, décide que les voies publiques du lotissement du Domaine d'Hazencourt ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- ✓ 1. Jean MIDAVAINÉ
- ✓ 2. Bernardin LECOUFFE
- ✓ 3. Rémy LECLERCQ
- ✓ 4. Emile COUPIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,



Régis ROUSSEL